

Tout candidat désirant se présenter à un examen qu'il soit théorique ou pratique, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, pourra se voir présenté à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (ETG basé sur le code de la route). Pour valider l'examen du code, un maximum de 5 fautes est toléré. Le nombre maximum de présentation à l'examen pratique est de 5 passages sur une période de 5ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. Un échec supplémentaire à l'épreuve pratique entraîne l'obligation de repasser l'épreuve théorique.

Suite à la modernisation de l'examen de code, celui-ci se déroule dans un centre agréé (La Poste, SGS, Coden'go...). L'inscription à l'examen théorique se fait sur les sites web de ces centres. Les candidats de l'établissement sont inscrits sur les sites par le personnel de l'auto-école ou par le candidat lui-même.

Concernant l'épreuve finale (pratique), lorsque votre enseignant vous dira que vous êtes prêt (l'ensemble des compétences requises sont validées sur les supports destinés à cet effet) et que vous vous sentez prêts à passer cet examen, une date d'examen est programmée.

Le déroulement de l'épreuve théorique

Il s'agit d'une séance collective en salle d'une durée de 1 heure. Le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il doit répondre grâce à une tablette et à une paire d'écouteurs. Les résultats sont ensuite transmis pour correction et ces derniers sont adressés par mail le jour même (environ 15mn après la fin de la séance) à l'auto-école ou directement au candidat. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses.

Le déroulement de l'épreuve pratique

Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduite et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance, muni de votre pièce d'identité et de votre livret d'apprentissage pour les candidats en AAC et CS.

A noter qu'un candidat peut également passer l'épreuve sur un véhicule à boîte automatique.